

AVIS

COUR DU BANC DU ROI DU MANITOBA

OBJET : AUDIENCES DE MOTIONS EN DROIT CIVIL PENDANT LA SESSION D'ÉTÉ DE LA COUR

Pendant la session d'été de la Cour, du 24 juin au 30 août 2024, les audiences relatives à la liste des motions en droit civil non contestées se tiendront tous les mercredis et les vendredis. Les causes urgentes du mercredi et du vendredi devront d'abord être placées sur la liste des motions non contestées. Les autres jours, il sera possible de planifier des audiences relatives à des causes urgentes en communiquant avec le coordonnateur des motions en droit civil ou, s'il n'est pas disponible, en téléphonant à la ligne pour les urgences en dehors des heures de bureau.

DONNÉ PAR :

« Original signé par le juge en chef Joyal »

Juge en chef Glenn D. Joyal
Cour du Banc du Roi du Manitoba

DATE : 30 avril 2024